

**8^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif « CarréRotondes »**

Entre

**- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture,
désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,**

et

**- l'association sans but lucratif « CarréRotondes », représentée par son Président,
désignée ci-après « l'association », d'autre part ;**

Un article 21 est ajouté à la convention conclue le 23 mars 2015 entre parties :

Article 21.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2019, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 10.900 euros est accordée à l'association pour la préparation de l'exposition d'éditions jeunesse augmentées AB/Augmented Books.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **20 DEC. 2019**

Pour l'association


Robert Garcia
Président 

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg


Sam Tanson
Ministre de la Culture